

	Département de l'Isère		République française	Envoyé en préfecture le 28/07/2026
	N° 2026 - 66	EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		Reçu en préfecture le 28/07/2026 Publié le 28/07/2026 ID : 038-213801145-20260723-202666-DE
23/07/2026	Révision annuelle des logements communaux A compter du 1 ^{er} septembre 2026			

Nombre de conseillers : 19

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 15 + 3 pouvoirs

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois juillet,

Le Conseil Municipal de la commune de Clonas sur Varèze, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au foyer communal 9 Rue du 8 mai 1945, maison communale temporaire, sous la présidence de M. Vincent CHORON, Maire.

Date de la convocation : 19/06/2026.

Convocation adressée aux membres du Conseil municipal le 21/06/2026 par messagerie.

Présents : BENALI Jessika. BERNARD Christophe. CHORON Vincent (pouvoir d'Yvan Bastien). COMTE Elisabeth. DEGAS Sylvie. DEYRIEUX Caroline (pouvoir de Stéphane Dardier). FERNANDES Ghislaine. FONTANA Julien. GONCALVES Patrick. LARUE Christelle. LAVIGNE Isabelle. LIBERO Franck. MERNISSI Chakib. MODRAK Bérénice. RIBEYRE Ludovic (pouvoir de Jérôme MOURLON).

Excusés : BASTIEN Yvan (pouvoir à Vincent Choron). DARDIER Stéphane (pouvoir à Caroline Deyrieux). DUMAS Christophe. MOURLON Jérôme (pouvoir à Ludovic Ribeyre).

Les pouvoirs ont été déposés en application de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Le Conseil, réuni au nombre prescrit par l'article 50 de la loi du 5 avril 1884, nomme Mme Sylvie Degas, secrétaire de séance.

M. le Maire indique au Conseil municipal qu'il convient de procéder à la révision annuelle des loyers communaux, conformément à la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 modifiée – article 17d, pour qu'elle soit effective au 1^{er} septembre 2026.

Il lui soumet le tableau récapitulatif des loyers révisés et lui demande de bien vouloir se prononcer sur celui-ci :

Adresse du logement communal	Ancien loyer au 01/09/25	Calcul pour 2026 // indices INSEE	Nouveau loyer au 01/09/2026
T2 11 bis Rue de la Convention	418.21 €	$418.21 \times 145.78 / 144.64$	421.51 €
		Loyer x 4 ^{ème} trim 2025 / 4 ^{ème} trim	
T3 11 ter Rue de la Convention	576.86 €	$576.86 \times 145.78 / 144.64$	581.41 €
		Loyer x 4 ^{ème} trim 2025 / 4 ^{ème} trim	
T4 11 Rue de la Convention	602.59 €	$602.59 \times 145.78 / 144.64$	607.34 €
		Loyer x 4 ^{ème} trim 2025 / 4 ^{ème} trim	

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les Indices de Référence des Loyers (IRL) publiés par l'INSEE,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la révision des loyers actuels des logements communaux, telle que présentée et ci-dessus, avec effet au 1^{er} septembre 2026,
- **Charge** M. le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès des locataires et du SGC de Roussillon (Isère),
- **Autorise** M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Au registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme, le 27 juillet 2026,

Le Maire,
Vincent CHORON



La secrétaire,
Sylvie DEGAS